L'INFO Municipale de Labelle

Volume 32 - Numéro 6
2 juin 2021

Édition spéciale estivale

Bonjour,

Un nouvel été, qui, nous le souhaitons, sera chaud et ensoleillé, nous permettant de profiter au maximum de notre environnement. Espérons que les règles de la Santé publique nous permettront d'en profiter pleinement.

C'est le temps où habituellement, lors du mot du maire, je vous invite à plusieurs activités. Bien que, pandémie oblige, nous ayons dû modifier nos activités estivales, il n'en demeure pas moins que la Municipalité de Labelle présente énormément de potentiel d'activités de plein air pour nos citoyens, nos villégiateurs et nos touristes. Au moment d'écrire ces lignes, les normes relatives aux spectacles ne sont pas encore établies, mais dès que cela sera possible, nous évaluerons la possibilité d'en présenter à nos citoyens s'il est possible de le faire de façon sécuritaire; le conseil a d'ailleurs réservé des montants pour un spectacle du groupe Kaïn au dôme le 28 août, en espérant que les règles sanitaires le permettront. Surveillez la publicité et la page web de la Municipalité. Le bureau d'accueil touristique, qui est une excellente source d'informations, a repris ses activités le mois dernier, mais pour le moment les seuls accès permis en personne sont pour l'enregistrement du gibier. Nous espérons pouvoir ouvrir régulièrement rapidement. Les terrains de tennis, les parcs, le dôme et la bibliothèque sont également ouverts selon les critères sanitaires en vigueur. Soulignons également le retour du populaire Marché de La Gare tous les dimanches à compter du 27 juin prochain. Suivez le projet d'agriculture urbaine au cœur de la municipalité. L'entente avec le Parc national du Mont-Tremblant est renouvelée, ce qui permet à nos résidents d'avoir gratuitement une carte d'accès de la SEPAQ. La situation évoluant rapidement avec la covid-19, vous pouvez consulter notre site web ou notre page Facebook pour des renseignements à jour.

Par ailleurs, tout comme l'année dernière nous nous attendons à une fréquentation importante de touristes voulant profiter du plein air. Afin d'éviter certains inconvénients, le règlement sur le stationnement a été revu. Certains secteurs dont, entre autres celui de la gare et des rues environnantes, de la rue de la Rivière et du chemin du Moulin auront une nouvelle signalisation. En outre l'aménagement du stationnement du parc des Cheminots (parc de la gare) sera amélioré. En ce qui concerne le chemin du Lac-Baptiste et de la Montagne Verte, nous sommes en attente de la réponse du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à notre demande de nous permettre l'implantation d'un stationnement en terre publique, ce qui permettrait également l'installation de bacs à déchets et d'installations sanitaires. Après la réalisation de ce projet, nous pourrons entreprendre les démarches pour revoir le règlement de stationnement dans ce secteur.

La Municipalité a adopté un règlement pour mieux encadrer la location court-séjour pour les résidences. Ce règlement ne touche pas la location court-séjour des résidences permanentes ni les celles faites en vertu des permis requis déjà émis (droit acquis). Vous pouvez consulter, sur notre site web les cartes des différentes zones de la municipalité où la location cout terme est permise.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la journée du grand ménage qui a eu lieu le 8 mai dernier. Votre implication est très appréciée. Merci!

Nous avons également reçu la démission de notre brigadière qui était à notre emploi depuis plus de 36 ans. Nous tenons à la remercier pour son dévouement au cours de toutes ces années.

Il y aura des élections municipales le 7 novembre prochain et je vous invite à participer en grand nombre. Après 16 années en politique municipale, dont 4 à titre de maire, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Je trouverai sûrement, après un repos que je crois bien mérité, d'autres façons de m'impliquer dans ma communauté.

Espérons que l'été qui s'en vient sera beau et chaud pour nous permettre de profiter du plein air et ne pas nous confiner, sans raison, dans nos domiciles.

Le maire, Robert Bergeron

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil du 17 mai 2021 tenue en visioconférence sans la présence du public.

Administration, finances et ressources humaines

Compte tenu de l'élection du 7 novembre prochain, le conseil municipal a adopté une résolution afin de fixer la rémunération payable pour le personnel électoral.

Le conseil a approuvé l'état des immeubles pour la prochaine vente pour taxes qui aura lieu le 2 septembre prochain et mandaté la directrice des finances afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu.

Le conseil a procédé à l'embauche du personnel requis pour la tenue du camp de jour ainsi que pour l'entretien des espaces verts.

Étant donné la surcharge de travail au Service de l'urbanisme, il a été résolu d'afficher un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment.

Travaux publics

Le conseil a autorisé la conclusion d'une entente visant la fourniture de services techniques et d'ingénierie par la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux.

Urbanisme et environnement

Deux (2) demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-014 du secteur noyau villageois pour poser un revêtement extérieur en canexel de couleur gris sur le bâtiment principal avec des moulures blanches. Le tout tel que présenté à la propriété sise au 61 rue de l'Église.
- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-015 du boulevard Curé-Labelle pour réaliser un aménagement paysager dans la cour avant de la rue Brassard afin de ceinturer le terrain par une série de pierres naturelles espacées par des végétaux (arbres et arbustes) et la pose d'une barrière d'accès près du bâtiment principal et ce, conformément au plan fourni avec la demande. Le tout tel que présenté à la propriété sise au 25 rue Brassard.

Loisirs, culture et tourisme

Compte tenu de l'absence de la directrice du service, il a été résolu que les dossiers culturels ainsi que la gestion du camp de jour soient sous la responsabilité de Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque pour toute la durée de cette absence.

Le conseil a également accepté de défrayer les coûts de la technique pour un spectacle d'envergure devant être tenu à la fin de l'été dans le dôme, si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, le conseil s'est prononcé en faveur de la tenue d'un barrage routier, par la Maison des jeunes de Labelle, aux intersections du boulevard Curé-Labelle et de la rue du Pont ainsi que du chemin Augustin-Lauzon le 16 juillet prochain afin d'amasser des fonds pour les activités des adolescents de Labelle, le tout conformément à leur demande du 11 mai 2021 et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

Règlements

Trois (3) avis de motion et trois (3) projets de règlements ont été déposés lors de la séance :

- Projet de règlement numéro 2021-332 modifiant le règlement numéro 94-147 constituant le fonds de roulement;
- Projet de règlement numéro 2021-333 modifiant le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation;
- Projet de règlement numéro 2021-334 modifiant le règlement 2019-311 sur la gestion contractuelle;

Ces projets de règlements sont disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Après avoir suivi toute la procédure requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements suivants ont finalement été adoptés :

- Règlement numéro 2021-324 relatif aux permis et certificats;
- Règlement numéro 2021-325 modifiant le règlement 2009-178 relatif aux dérogations mineures;
- Règlement numéro 2021-326 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
- Règlement numéro 2021-327 modifiant le règlement de lotissement 2002-57;
- Règlement numéro 2021-328 modifiant le règlement de construction 2002-58;
- Règlement numéro 2021-329 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
- Règlement numéro 2021-330 modifiant le règlement 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Règlement numéro 2021-331 modifiant le plan d'urbanisme.

Ces règlements ainsi que l'avis public relatif de leur entrée en vigueur seront disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca dès que le certificat de conformité à leur égard nous sera délivré par la MRC.

Questions

Plus d'une vingtaine de personnes ont adressé des questions au conseil ce mois-ci. Les réponses sont disponibles sur la visioconférence de la séance publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du mois de mai 2021.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **le lundi 21 juin 2021 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

DÉROGATIONS MINEURES

Il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 21 juin 2021 à 20h et que celle-ci sera tenue en visioconférence sans la présence du public.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure soit :

Demande #2021-016 : Demande de dérogation mineure pour installer un spa et un gazebo en cour avant. Le tout sur le lot 5 011 063, situé au 2965 chemin des Gélinottes.

Demande #2021-017 : Demande de dérogation mineure de 4.65 mètres avec la ligne des hautes eaux de la rivière Rouge pour agrandir le bâtiment principal de 8piX14pi. Le tout sur le lot 5 224 511, situé au 2421 chemin de la Gare.

Toute personne intéressée relativement à ces demandes de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca . Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

Bibliothèque Lancia-Monette

www.mabiblioamoi.ca/labelle

Le Réseau biblio des Laurentides offre une nouvelle plateforme pour les revues numériques.

Vous êtes impatients de lire vos revues préférées sur votre tablette, téléphone intelligent ou ordinateur? Vous pouvez y accéder à partir du site : www.mabiblioamoi.ca

Vous avez besoin d'aide? Rien de plus facile en suivant notre tutoriel!
Ordinateur : www.youtube.com/watch?v=lmGSlc32p6o
Tablette ou téléphone intelligent : www.youtube.com/watch?v=xIV5BOk3NFc

Heures d'ouverture

Mardi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h30

Jeudi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Vendredi : 10 h à 12 h
12 h 30 à 16 h 30

Samedi: 9 h à 12 h 30

7393, boul. Curé-Labelle
819-681-3371, poste 5021
biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Abonnement : Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

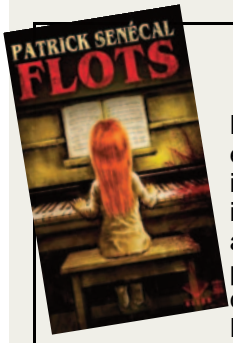

Auteur : Patrick Sénécal
Titre : Flots

Bonjour. Je m'appelle Florence Roberge et j'ai huit ans. J'ai commencé un journal intime. Je trouve que c'est une bonne idée parce que je peux parler de mes amies. Et je peux aussi parler de mes parents. Des fois, papa et maman se chicanent fort parce qu'ils parlent de moi. Papa dit que je suis bizarre et qu'on aurait dû écouter le docteur que j'ai vu l'année passée. Maman n'est pas d'accord... Mononcle Hubert m'a dit que personne n'a le droit de lire mon journal. Ça, c'est le fun, parce que je vais pouvoir tout écrire, même les affaires que je me ferais chicaner si on savait que je les avais faites. Comme ce qui est arrivé quand je suis allée voir le rat mort dans la poubelle...

Auteur : Serge Bouchard
Titre : Du diesel dans les veines : La saga des camionneurs du Nord

De novembre 1975 à octobre 1976, Serge Bouchard a voyagé avec des camionneurs dans le Nord-Ouest québécois. Son but: étudier et observer leur travail pour en faire le sujet de sa thèse de doctorat. Serge Bouchard et Mark Fortier ont transformé la matière de cette recherche ethnographique unique en un portrait vivant et pénétrant du monde des routiers. Il y est question de mouvement, de routes et de béton, mais aussi des célèbres «truck stops» où domine le personnage de la «waitress», de marginalité, d'infini, de solitude, d'accidents et, surtout, du plaisir d'être camionneur. Le regard de Serge Bouchard transforme la machine et son chauffeur en véritables personnages. Chacun a son histoire, ses cicatrices, son usure, sa musique. On peut parler comme un camion, avec une grosse voix tranquille, de la même manière que les conteurs innus savent parler comme un ours. Ce livre nous entraîne bien au-delà des routes du Nord à l'époque des grands chantiers de la Baie-James. Il nous parle des mystères de la vie, de la liberté et de la création.

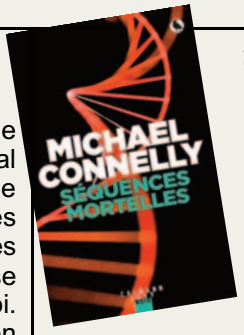

Auteur : Michael Connelly
Titre : Séquences mortelles

Le journaliste Jack McEvoy travaille au Fair Warning, un site de défense de consommateurs, quand deux inspecteurs du LAPD l'accusent du meurtre de Tina Portrero, une femme avec laquelle il a passé la nuit. Bravant les interdictions, il enquête et découvre que d'autres victimes ont péri de la même façon, le cou brisé. Le meurtrier choisirait ses victimes en fonction de leurs données génétiques.

Auteur : Louise Tremblay-D'Essiambre
Titre : Place des Érables T.01
Quincaillerie J.A. Picard & Fils

Dans les années 1960, autour de la Place des Érables, des commerces comme le casse-croûte de madame Rita, la pharmacie de Valentin Lamoureux et la quincaillerie Picard sont emblématiques d'une vie de quartier typiquement montréalaise. Le commerce des Picard, quincaillers de père en fils, siège à la même adresse depuis toujours. L'aïeul, Joseph-Alfred, est un grand-père à l'érudition surprenante et souvent déconcertante tandis que son fils Joseph-Armand, J.A. pour les intimes, est un génie des chiffres malgré une naïveté singulière. À dix ans, le jeune Joseph-Arthur sait déjà qu'il ne prendra jamais la relève du commerce. Entre le savoir et l'annoncer, il y a cependant un monde... Le garçon tente de retarder le moment où il dévoilera ses intentions, car son grand-père, surtout, en sera blessé. Qu'en pensera d'ailleurs sa mère, Léonie, qui gouverne affectueusement - quoique de manière un brin contrôlante - ces trois générations de Picard? En attendant, Joseph-Arthur tâchera de se couler une jeunesse heureuse tant à l'école qu'à travers les balades à vélo et les jeux avec les copains, dont Daniel, son meilleur ami et la jolie Anna qui, fraîchement arrivée de son Italie natale, prendra une place privilégiée dans l'univers du garçon. Le jeune homme qu'il devient tirera aussi de son grand-père de précieuses leçons de vie... Une série remplie de joies et de drames qui pimentent les jours ordinaires et de beaux bonheurs qui changent tout.

Habitation pour personnes âgées de 75 ans et +, autonomes ou en légère perte d'autonomie, au 27 rue du Couvent, Labelle

LOGEMENT 3 ½ LIBRE À PARTIR DU 1er JUILLET 2021

Contactez Martine Piché, directrice générale, au 873-563-8507 en semaine entre 9h à 15h ou par courriel à manoirlabellois@hotmail.com

Nouveaux acheteurs
Si en cours d'année, vous acquérez une nouvelle propriété à Labelle, sachez que vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxe. Vous avez la responsabilité de vérifier l'état de vos taxes ainsi que l'adresse postale qui est inscrit à votre dossier de propriété.

Pour vérifier ces informations, vous pouvez communiquer avec Suzie Durand au 819-681-3371 poste 5005.

Ventes de garage
Au moment d'écrire ces lignes, les Laurentides sont toujours en zone rouge. Nous vous rappelons que l'interdiction de rassemblements empêche la tenue de ventes de garage.

INCENDIE

DÉBUT DU PORTE-À-PORTE ANNUEL DES POMPIERS POUR LA PRÉVENTIC INCENDIE DANS LES RÉSIDENCES!

Dès le mois de juin, les pompiers exerceront une tournée d'inspection résidentielle pendant tou divers quartiers de la municipalité afin de vérifier la conformité de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Leur visite sera effectuée de jour comme de soir, du lundi au dimanche entre 9h et 19h.
Soyez sans crainte, les pompiers respecteront les mesures sanitaires mises en place dans l'immédiat lors de leur visite.

En cas d'absence, un accroche-porte vous sera remis afin de rappeler le service incendie et de prévoir une visite à votre domicile selon vos disponibilités.

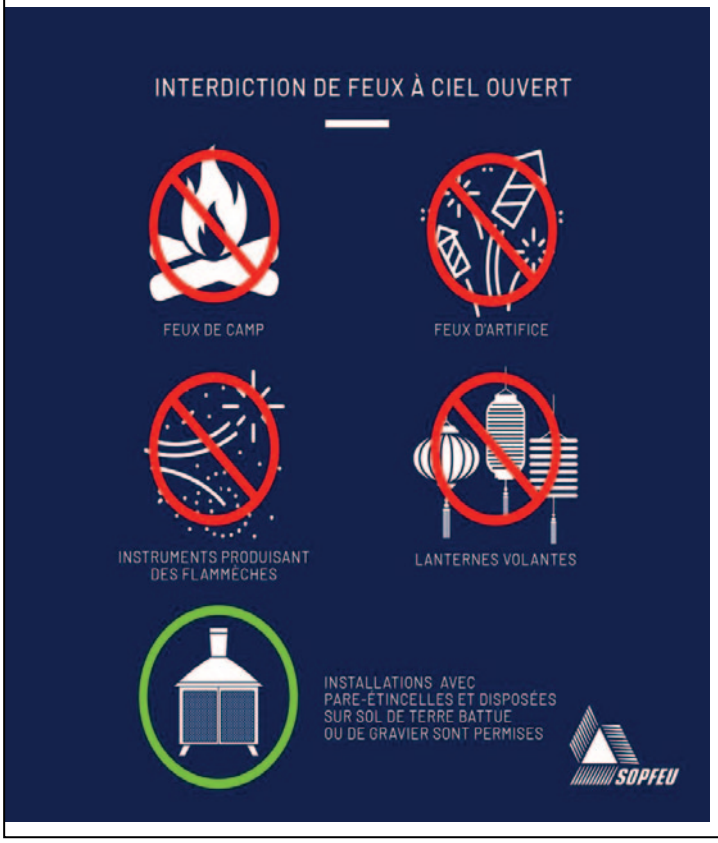

Chaque année, la SOPFEU et les pompiers municipaux interviennent sur de nombreux incendies causés par la perte de contrôle d'un brûlage. Avant de brûler vos résidus comme l'herbe, les feuilles et les branches mortes, envisagez ces autres options :

- Les cueillettes de résidus verts;
- Le dépôt des résidus à l'écocentre;
- Le compostage.

Pour plus d'information:
https://sopfeu.qc.ca/prevention/a-la-maison/

N'oubliez pas! Les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des éléments au sol (branches, feuilles, herbes), un feu peut plus facilement s'y propager.

STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION

Maintenant située au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle, Labelle.

Le lavage des embarcations est obligatoire avant chaque mise à l'eau sur un des plans d'eau de la Municipalité. Le propriétaire de l'embarcation doit avoir, en tout temps, en sa possession le certificat de lavage attestant ce qui suit : les renseignements sur le détenteur, l'identification et l'immatriculation de l'embarcation, la date et l'heure de l'émission du certificat.

Les frais sont de 10$. Vous pouvez payer sur place par carte de crédit ou par jeton. Ceux-ci sont disponibles au dépanneur Sonic.

Il est à noter que tous les citoyens de Labelle utilisant une embarcation à moteur pour se balader sur un lac pour un séjour de plus d'une journée doivent obtenir une vignette au coût de 5$. Pour ce qui est des non-résidents, le coût est de 30$. Il est possible de se procurer une vignette au quai du lac Labelle ou appeler à l'Hôtel de ville : 819-681-3371 poste 5000.

En tout temps, un certificat de lavage est exigé pour chaque embarcation.
Cette décision s'explique pour assurer un meilleur contrôle des embarcations sur les lacs afin qu'il n'y ait pas de propagation de plantes ou d'espèces aquatiques indésirables comme le myriophylle à épis et empêcher que des propriétaires riverains laissent passer sur leur propriété des touristes et amis pour la mise à l'eau d'une embarcation et ce, sans que celle-ci n'ait été lavée.

L'accès au lac Labelle par le débarcadère est gratuit pour les résidents et contribuables de Labelle. Pour les non-résidents, le coût est de 50$. L'accès aux autres plans d'eau sur le territoire est gratuit pour tous.

LES QUAIS

Les beaux et chauds jours de vacances sont enfin arrivés! Rien de mieux que de passer ces journées de repos à se prélasser au bord de l'eau!

Si vous comptez changer ou aménager un quai, il est important de connaître les démarches à suivre :

* Tout aménagement, changement ou réparation de quai doit avoir un **certificat d'autorisation** émis par la Municipalité;
* Un seul quai par propriété est autorisé et doit se localiser à un minimum de 1,2 mètre des lignes de terrain;
* La superficie totale admise est de 40m² (430pi²). **Cependant**, tout quai ayant une superficie entre 20m² (215pi²) et 40m² doit obtenir l'aval du Centre d'Expertise Hydrique du Québec **en plus** du certificat d'autorisation de la Municipalité;
* Seuls les matériaux tels que le bois, le plastique et l'aluminium sont acceptés;
* Pour tout quai à des fins autres que résidentielles, vous devez obtenir l'autorisation du ministère compétent.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez rejoindre le Service de l'urbanisme de la Municipalité de Labelle au (819) 681-3371 au poste 5011.

Nous vous souhaitons un bon été!

La rive : une bande de protection pour les lacs, cours d'eau et milieux humides

La rive est une bande de terre qui borde les lacs, cours d'eau et milieux humides. Sa profondeur est de 10 mètres si la pente est inférieure à 30 % et 15 mètres si la pente est supérieure à 30% avec un talus de 5 mètres et plus. Elle est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande de terre est protégée et ainsi aucune intervention n'est permise sans autorisation. Voici un aperçu de la règlementation applicable qui touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, cours d'eau et milieux humides.

Tout contrôle de la végétation, incluant la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, est interdit dans la rive.

L'aménagement d'un accès au lac ou cours d'eau est permis selon les normes suivantes :

- Pente < 30 % : coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou deux ouverture(s) dont la largeur combinée n'excède pas 2,4 mètres (8 pieds). L'accès doit être en angle avec le rivage et être couvert d'un couvre-sol végétal.
- Pente > 30% : débroussaillage et élagage nécessaires à l'aménagement d'un sentier ou d'un escalier d'une largeur maximale de 1,2 mètre (4 pieds). L'abattage d'arbres n'est pas permis. Le sentier doit suivre la topographie du terrain et être végétalisé (pas de béton, pierre, dalle). L'escalier doit être sur pieux ou pilotis de manière à conserver la végétation existante. Aucune plate-forme, passerelle, terrasse ou toit n'est permis sauf les paliers d'une dimension de 1,2 mètre x 1,2 mètre.

Dans tous les cas, les travaux doivent être faits sans remblai ni déblai.

- Le reboisement des bandes riveraines avec une combinaison de végétaux composée d'espèces indigènes (naturellement présentes au Québec), riveraines et comprenant les 3 strates de végétation (arbres, arbustes, herbacées) est obligatoire.

  ** Dans le cas des bâtiments protégés par droits acquis implantés dans la rive, le reboisement n'est pas obligatoire sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.*
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou le littoral, l'avis du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) est essentiel puisqu'une autorisation pourrait être requise.
- Tous les travaux dans la rive ou le littoral nécessitent un certificat d'autorisation municipal et doivent être réalisés avec des mesures de mitigation (barrières géotextiles, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau.

INFORMATION SUR LES DROITS ACQUIS

Plusieurs d'entre vous se retrouvent en situation de droit acquis et ce, de différentes façons tel que la distance au bord des lacs et cours d'eau, les lignes de propriété, au coefficient d'occupation au sol et plus encore les bâtiments et constructions.

Avant tout, un droit acquis est bel et bien un droit reconnu à un usage, une construction ou un terrain dérogatoire existant avant l'entrée en vigueur d'une loi ou d'un règlement qui dorénavant, prohibe ou régit différemment ce type d'usage, de construction, de bâtiment ou de lotissement.

La perte d'un droit acquis sur un bâtiment ou construction, c'est-à-dire, habitation, garage, cabanon, galerie, abri etc. peut être engendrée par une démolition totale en une seule fois ou de façons successives, de ce bâtiment ou de cette construction dérogatoire.

Il est donc primordial d'entretenir et de réparer nos bâtiments et constructions sur droits acquis, afin de garder à travers les années et ce bien en très bon état. Il est à noter, que la reconstruction n'est pas toujours possible.

Sachez toutefois, qu'un permis est nécessaire avant le début de vos travaux de réparation, de rénovation et également de démolition.

N'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme au poste 5011 pour de plus amples informations à ce sujet.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Le Marché de la Gare de Labelle

Faites le plein d'aliments frais chaque semaine

Les dimanches du 27 juin au 5 septembre / 9 h à 13 h

Légumes, pain, viande, petits fruits, miel ...

- Produits de la ferme et des artisans
- Ateliers éducatifs et expositions
- Musée ferroviaire
- Aire de jeu et de pique-nique

180, rue du Dépôt

Desjardins Caisse de la Rouge — Labelle — CDE MRC des Laurentides Corporation de développement économique — Chambre de Commerce de Labelle

Comité des loisirs

ÉTÉ 2021

L'équipe du Comité des loisirs propose une nouvelle formule pour cet été: initiation à quelques sports en alternance à chaque semaine.

- Pour les jeunes de 5 à 14 ans (12 à 14 ans via la Maison des jeunes);
- Les mercredis à partir de 18 h15 du 23 juin au 25 août (sauf les 21 et 28 juillet);
- Inscription le 31 mai de 18 h 30 à 20 h;
- Coût: 15$ pour l'été.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider. Ça vous intéresse? Contactez-nous via le Facebook du Comité des loisirs de Labelle.

COMPTOIR D'ENTRAIDE

SUPER VENTE

Comptoir d'entraide Labelle

Du 7 au 11 juin 2021

Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à
50 % de réduction
ou
vous remplissez un sac pour aussi peu que 5 $

Venez habiller les petits et les grands.

Nous serons ouverts samedi le 5 juin et le 3 juillet de 10h à midi.

127 rue du Collège, Labelle
819-686-1878

MUSÉE DE LA GARE

OFFRE D'EMPLOI
PRÉPOSÉ (E) À L'ACCUEIL Temps plein ,
saison estivale, salaire selon les normes.
Musée de la Gare de Labelle
178 rue du Dépôt Labelle QC.

Ça vous intéresse ? faites parvenir votre curriculum vitae / résumé à : cadumontier@gmail.com
Par la poste : Comité de la Gare de Labelle ,
178 rue du Dépôt, Labelle QC J0T 1H0

Prenez note des numéros de téléphones suivants pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819-681-3371, poste 5010
Urgence voirie: 819-429-9111
Toute autre urgence: 911

Publireportage de la Chambre de commerce de Labelle

La chambre de commerce de Labelle est heureuse de vous faire part de la bonification de l'offre de services de proximité que vous procurent trois nouveaux commerces récemment implantés au village!

Laissons-leur la parole…

La P'tite Patate chez Léo, casse-croûte
opéré par Jo-Annie Degré-Blais et Benjamin Gagnon,
situé au 8001, boul. du Curé-Labelle

« Nous sommes un couple avec deux enfants en bas âge. Je travaille dans la restauration depuis 25 ans et Benjamin plus de 10. La P'tite Patate Chez Léo, nous l'avons à cœur car j'y travaille depuis plus de 10 ans », précise Jo-Annie.

« Cette année, avec la pandémie, presqu'aucun service de restauration n'était disponible. Nous avons donc décidé d'offrir un service de restauration avec livraison. Cela n'a pas été facile d'ouvrir en plein hiver, le 27 janvier dernier. Nous avons mis en place un espace réservé à la pizza qui fait maintenant le bonheur de bien des gens!

Ouvert tous les jours de 11 h à 20 h. Tél. : 819 686-1010.

À noter que « Léo » est le nom de notre petit garçon de 5 ans. Peut-être prendra-t-il la relève un jour ? »

Équip-Impec, propriété de Danièle Monette et Jay Wheeler

« Équip-Impec est une entreprise familiale qui se spécialise dans la vente d'équipements et d'accessoires de cuisine commerciale, neufs et usagés. Depuis le début de nos opérations en 2016, nous sommes devenus LA référence pour de l'équipement de restauration dans les Laurentides et bien au-delà de notre région puisque nous livrons partout au Québec et dans l'est ontarien.

Ce qui nous démarque, en plus d'offrir de l'équipement impeccable, est notre expérience «sur-le-terrain» lorsqu'on parle de restauration, ayant nous-mêmes opéré un restaurant pendant presque 10 ans.

Cette expérience nous permet de donner des conseils judicieux à notre clientèle afin d'augmenter leur efficacité d'opération. Nous offrons également un excellent support après-vente et un service de livraison hors-pair! Une visite de notre entrepôt au 3, rue du Pont, est disponible sur rendez-vous en appelant au 819 421-0477. Un site web pour achat en ligne est présentement en construction.

Nous sommes fiers d'être une entreprise Labelloise qui contribue à la vie économique de notre village et crée des emplois dans notre communauté. »

Esthétique Éloïse Dufresne vous accueille sur rendez-vous

« Il y a quelques mois de cela, après des études en esthétique, j'ai décidé d'ouvrir mon salon afin d'offrir des soins personnels dans ma communauté.

Une vaste gamme de services professionnels vous est proposée : facial, épilation à la cire, manucures et pédicures, pose d'ongles, pose de cils lash lift, …

Dorénavant, pour vos soins esthétiques, vous pourrez me contacter au 819 421-1460 pour prendre rendez-vous.

Le salon est situé au 75, rue du Collège, à Labelle.

Il me fera plaisir de vous accueillir pour un moment de détente… »

Ces trois dynamiques commerces sont membres de la chambre et bénéficient désormais d'une gamme de services.
Pour information : Louise Vandal au 438 871-3384

INFOLETTRE
2 juin 2021

La période de gratuité pour nouveaux membres se poursuit jusqu'au 31 octobre prochain!

Joignez-vous à un regroupement de dynamiques commerces et entreprises locaux tout comme nos deux nouveaux membres…

MD Mécanique Auto, garage bien connu des Labellois depuis 16 ans dont le propriétaire est monsieur Marc Déry s'est joint à nous. Il est situé au 6086, boul. du Curé-Labelle. Le garage est ouvert du lundi au jeudi, sur rendez-vous que vous pouvez prendre au 819 686-1340.

La P'tite Patate chez Léo
(Voir le Publireportage dans cette édition.)

ENCORE PLUS DE VISIBILITÉ POUR VOTRE ENTREPRISE !

Ça vous dirait de faire la promotion de votre entreprise le dimanche, sur le site-même du Marché de la Gare, au parc des Cheminots ?

Premier arrivé, premier servi

Afin de promouvoir les entreprises de notre région, la Chambre de commerce et le Marché ont de concert décidé de réserver aux membres de la chambre, à chaque dimanche de l'été, de 9 h à 13 h, un emplacement sur le site même du marché!

Vous pourrez y profiter de l'affluence des visiteurs, résidents des environs, touristes ou utilisateurs de la piste cyclable, pour faire la promotion de votre entreprise, présenter vos produits ou services et augmenter votre clientèle!

La formule vous intéresse ?

Veuillez communiquer avec Louise Vandal, coordonnatrice, à info@cclabelle.com, 438 871-3384

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION

Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 18 juin 2021
Date de parution 7 juillet 2021

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Veuillez prendre note que les services municipaux seront fermés pour la Fête nationale le jeudi **24 juin** ainsi que pour la Fête du Canada le vendredi **2 juillet.**

SÉANCES DU CONSEIL 2021

Pour l'année 2021, les séances ordinaires du conseil se tiendront à partir de 20h aux dates suivantes (en visioconférence pour le moment) et à la salle Wilfrid-Machabée dès que possible:

Lundi 21 juin
Lundi 19 juillet
Lundi 16 août
Lundi 20 septembre
Lundi 4 octobre
Lundi 22 novembre
Lundi 20 décembre

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
06	**07 au 11**		Super vente	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
06	**18**		Date de tombée Info municipale	Municipalité de Labelle	
06	**21**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	
06	**27**		Début du Marché de la Gare		180, rue du Dépôt
07	**07**		Date de parution Info municipale	Municipalité de Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc. : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.